

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 980

21 avril 2008

SOMMAIRE

Arabel Financière S.A.	46997	Fidex S.A.	46996
Asset Paris II (Luxembourg) S.à r.l.	47040	Fidex S.A.	47015
BBA International Investments Sàrl	46994	FORTUNA Banque.s.c.	47018
BBA Luxembourg Investments S.à r.l. ...	46997	Genesis Group S.à r.l.	47019
BBA ROW Investments S.à r.l.	46997	Golden Hope Investments (Europe) S.à r.l.	46995
BBA US Investments S.à r.l.	46997	46995
Bolt Luxembourg 1 S. à r.l.	47016	Golf 2010 Luxembourg S.C.A.	47006
Capital Pierre S.A.	47029	Golf 2010 S.C.A.	46998
Central European Capital S.à r.l.	46995	Happy Snacks	47016
CEODEUX Extinguisher Valves Technolo-		Immolor S.à r.l.	47008
gy S.A.	47019	Poel Baltic Holding, S.à r.l.	47035
CEODEUX Extinguisher Valves Technolo-		Puno S.A.	47040
gy S.A.	46994	Repco 38 S.A.	47040
CEODEUX S.A.	46994	Repco 45 S.A.	47010
CORVUS S.A. Holding	46996	Rotarex Finance S.A.	46996
Danieli International S.A.	47037	RR Donnelley Luxembourg S.à r.l.	46995
EU-RA (European Research Associates)		Soparno	47031
S.A.	47018	Thema Production S.A.	47023
Europa Mallard S.à r.l.	47008	Vontobel Europe S.A.	47007
European Rail Freight II S.à r.l.	47027	Wolseley Finance (Gibraltar) Limited ...	47010
European Rail Freight S.à r.l.	47027	WP IX LuxCo II S.à r.l.	47021
EURX S.à r.l.	46994		

BBA International Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 72.091.

Le bilan au 30 Septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.03.08.

Signature.

Référence de publication: 2008043326/4237/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05791. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080046516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

CEODEUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 43.593.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043328/3242/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06431. - Reçu 72,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080046479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

EURX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 103.712.

Changement de l'adresse professionnelle d'un gérant:

- Dirk Ruppert, 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043832/7959/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07461. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080047676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

CEODEUX Extinguisher Valves Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 43.592.

Les comptes annuels au 31.12.2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043331/3242/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06428. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080046488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Golden Hope Investments (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 815.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.946.

Par résolutions signées en date du 21 janvier 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur GHAZALLI Razidan, avec adresse au 201-A, Jalan Tun Razak, 50400, Kuala Lumpur, Malaisie, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

- Nomination de Madame POH KEOW Tong, avec adresse professionnelle au 2, Wisma Consplant 1, Jalan SS 16/4, 47500, Subang Jaya, Selangor, Malaisie, au mandat de gérant, pour une période indéterminée et avec effet immédiat.

Pour publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008043769/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07556. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Central European Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.893.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des associés du 3 mars 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Joseph MAYOR, de son poste de Gérant de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme au poste de Gérante de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat:

- Mrs Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008043772/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05600. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

RR Donnelley Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.450,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 86.112.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 12 février 2008

L'associé unique a décidé de nommer M. Willem Hoogers, prénommé, comme Gérant Technique de la Société et de donner à M. Willem Hoogers, prénommé, les pouvoirs de représentation de la Société indiqués dans l'article 19 des statuts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RR Donnelley Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008043773/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06853. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Fidex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 76.161.

—
Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange et maintenant à Luxembourg,
en date du 27 avril 2000, acte publié au Mémorial C n^o 720 du 3 octobre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDEX S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008043968/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06602. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Rotarex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 42.556.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30.06.2007, le mandat des administrateurs en place a été reconduit pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2007.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude SCHMITZ, Président, diplômé en sciences économiques, Heisdorf.
- M. Marc SCHAUS, Directeur, diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange
- M. Jos. NEYENS, Administrateur, Luxembourg

Lors de cette même assemblée, CLERC S.A. 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le N^o B, a été appelé aux fonctions de nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2007.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.08.2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008043732/3242/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08372. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

CORVUS S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 60.026.

—
Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 14 mars 2008 que:

- les administrateurs révoquent avec effet immédiat Monsieur Jérôme GUEZ de ses fonctions d'administrateur-délégué.

Pour le conseil d'administration

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008042713/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07065. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

BBA US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 84.263.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.03.08.

Signature.

Référence de publication: 2008043322/4237/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05788. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

BBA Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 84.440.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/03/08.

Signature.

Référence de publication: 2008043323/4237/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05779. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Arabel Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 24.893.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 5 mars 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Madame Martine Hamon, avec adresse professionnelle au c/o JP Morgan House, Grenville Street, JE4 ETH St Helier, Jersey, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;
2. renouvellement du mandat de Eurofid S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes, pour une durée venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008043771/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07555. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

BBA ROW Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 84.259.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/03/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008043325/4237/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05784. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Golf 2010 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 137.331.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirty-one day of December.

Before Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch.

There appeared:

GOLF 2010 S. à r. l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office and its principal place of business in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg in way of registration, here represented by Mrs. Isabelle BARRET, residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in Luxembourg on December 31st, 2007.

MILFORD LUX S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office and its principal place of business in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, R.C.S Luxembourg number B 114.356, here represented by Mrs. Isabelle BARRET, residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in Luxembourg on November 28th, 2007.

RAYSTOWN LUX S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office and its principal place of business in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, R.C.S Luxembourg number B 114.351,

here represented by Mrs. Isabelle BARRET, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on November 28th, 2007.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a "société en commandite par actions" which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of GOLF 2010 S.C.A. (the «Company») which shall be governed by the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined below).

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 5. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or

capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 6. The Company has a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) redeemable ordinary shares (the «Redeemable Ordinary Shares») and one (1) management share (the «Management Share») with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The Management Share shall be held by GOLF 2010 S. à r. l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

The Redeemable Ordinary Shares are allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

6,200 Class A Redeemable Ordinary Shares;

6,200 Class B Redeemable Ordinary Shares;

6,200 Class C Redeemable Ordinary Shares;

6,200 Class D Redeemable Ordinary Shares;

6,199 Class E Redeemable Ordinary Shares;

Hereinafter all together referred to as the "Redeemable Ordinary Shares".

The redemption shall be carried out by a resolution of the shareholders adopted at an extraordinary general meeting of the shareholders upon proposal of the Manager.

The redemption price of the shares (the "Redemption Price") shall be freely determined by agreement between the Company and the holders of the Class of Shares to be redeemed at the time of the redemption, provided that, in the case where the Redemption Price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the Company has made profits or holds reserves available for distribution according to the approved annual accounts of the last closed financial year of the Company, or in the case that the Company has made sufficient profits since the end the last financial year, in accordance with interim financial statements of the Company drawn up on the date of the redemption.

Any amendment of any stipulations of the present article 6 shall be carried out by a resolution of the shareholders, adopted at an extraordinary general meeting of the shareholders having obtained a unanimous vote of the shareholders.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 7. All Redeemable Ordinary Shares of the Company shall be issued in registered or in bearer form.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

The Company may issue multiple share certificates.

Any share certificates shall be signed by the Manager.

The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. The Company shall be managed by GOLF 2010 S. à r. l., prenamed (herein referred to as the «Manager») as unlimited shareholder.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 11 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 9. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 10. Towards the third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 11. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 12. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 13. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board.

The annual general meeting shall be held on the second Tuesday of May at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 14. The Company's year commences on January 1st and ends on December 31st of the same year.

Art. 15. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 16. Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, unless the articles of incorporation provide differently.

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscribers	Number of subscribed shares
GOLF 2010 S. à r. l.	1 Management Share
MILFORD LUX S.A.	3,100 Class A Redeemable Ordinary Shares; 3,100 Class B Redeemable Ordinary Shares; 3,100 Class C Redeemable Ordinary Shares; 3,100 Class D Redeemable Ordinary Shares; 3,100 Class E Redeemable Ordinary Shares;
RAYSTOWN LUX S.A.	3,100 Class A Redeemable Ordinary Shares; 3,100 Class B Redeemable Ordinary Shares; 3,100 Class D Redeemable Ordinary Shares; 3,099 Class E Redeemable Ordinary Shares;

The value of the thirty-one thousand (31,000) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31st, 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand seven hundred euro (EUR 2,700).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period of six (6) years.

José CORREIA, born on October 4th, 1971, in Palmeira (Portugal), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Benoît GEORIS, born on January 13rd, 1961, in Huy (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Wood, Appleton, Oliver, Experts - Comptables S. à r. l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, RCS Luxembourg B 74 623.

II. The registered office of the Company shall be at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

GOLF 2010 S. à r. l., une société constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Madame Isabelle BARRET, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 31 décembre 2007.

MILFORD LUX S.A., une société constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S Luxembourg numéro B 114 356,

ici représentée par Madame Isabelle BARRET, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 novembre 2007.

RAYSTOWN LUX S.A., une société constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S Luxembourg numéro B 114 351,

ici représentée par Madame Isabelle BARRET, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de GOLF 2010 S.C.A. (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant (tel que défini ci-dessous), des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 5. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 6. La Société a un capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (30.999) actions rachetables ordinaires («Actions Rachetables Ordinaires») et par une (1) action de commandité («Action de Commandité»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. L'Action de Commandité sera détenue par GOLF 2010 S. à r. l., prénommée, en tant qu'actionnaire commandité.

Les Actions Rachetables Ordinaires sont réparties parmi les types et les classes d'actions comme présenté ci-dessous:

6.200 Actions Rachetables Ordinaires de Classe A;

6.200 Actions Rachetables Ordinaires de Classe B;

6.200 Actions Rachetables Ordinaires de Classe C;

6.200 Actions Rachetables Ordinaires de Classe D;

6.199 Actions Rachetables Ordinaires de Classe E;

Ci-après tous ensemble désignés comme les "Actions Rachetables Ordinaires".

Le rachat sera décidé par une résolution des actionnaires adoptée en assemblée extraordinaire des actionnaires sur proposition du gérant.

Le prix de rachat des actions (le «Prix de Rachat») sera déterminé librement par accord entre la Société et le détenteur de la catégorie des actions à racheter au moment du rachat, étant précisé que si le Prix de Rachat est supérieure à la valeur nominale des actions concernées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société a fait des bénéfices ou détient des réserves disponibles aux fins de distribution conformément aux comptes annuels approuvés de l'exercice social clos précédent, ou dans l'hypothèse où la Société a fait suffisamment de bénéfices depuis la fin de l'exercice social précédent, attesté dans l'état comptable intermédiaire de la Société établi au jour du rachat.

Tout amendement des stipulations du présent article 6 devra être décidé par une résolution des actionnaires adoptée à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Toutes les Actions Rachetables Ordinaires seront émises sous forme nominative ou au porteur.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Gérant.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter

l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 8. La Société sera administrée par GOLF 2010 S. à r. l., prénommée (dans cet acte le «Gérant») en sa qualité d'Actionnaire Commandité.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 9. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la(les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 11. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le [Conseil de Surveillance]) composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 12. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par-là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance.

L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 14. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

Art. 16. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité, requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Souscription et libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
GOLF 2010 S. à r. l.	1 Action de Commandité
MILFORD LUX S.A.	3.100 Actions Rachetables Ordinaires de Classe A; 3.100 Actions Rachetables Ordinaires de Classe B; 3.100 Actions Rachetables Ordinaires de Classe C; 3.100 Actions Rachetables Ordinaires de Classe D; 3.100 Actions Rachetables Ordinaires de Classe E;
RAYSTOWN LUX S.A.	3.100 Actions Rachetables Ordinaires de Classe A; 3.100 Actions Rachetables Ordinaires de Classe B; 3.100 Actions Rachetables Ordinaires de Classe C; 3.100 Actions Rachetables Ordinaires de Classe D; 3.099 Actions Rachetables Ordinaires de Classe E

Les trente et un mille (31.000) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ deux mille sept cents euros (2.700,00 €).

Résolutions

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans:

José CORREIA, né le 4 octobre 1971, à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Benoît GEORIS, né le 13 janvier 1961, à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Wood, Appleton, Oliver, Experts - Comptables S. à r. l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, RCS Luxembourg B 74.623.

II. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. BARRET, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2008 MERSCH/2008/14. — Reçu trois cent dix euros à 1%= 310€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 janvier 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008043547/243/438.

(080047573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Golf 2010 Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 137.331.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par-devant, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

GOLF 2010 S. à r. l., une société constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S Luxembourg numéro B 135.129,

ici représentée par Madame Isabelle BARRET, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 février 2008.

MILFORD LUX S.A., une société constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S Luxembourg numéro B 114.356,

ici représentée par Madame Isabelle BARRET, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 février 2008.

RAYSTOWN LUX S.A., une société constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S Luxembourg numéro B 114.351,

ici représentée par Madame Isabelle BARRET, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 février 2008.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Toutes trois étant les sociétés ayant constitué la société en commandite par actions sous la dénomination de GOLF 2010 S.C.A., constituée suivant acte du Notaire instrumentaire en date du 31 décembre 2007, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle représentante des comparants a requis le notaire instrumentaire de documenter que lors de la dite constitution de la société GOLF 2010 S.C.A. en date du 31 décembre 2007, il s'est glissé une erreur matérielle dans la rédaction de l'article 1^{er} des statuts.

En effet, dans ledit article 1^{er} des statuts, il est mentionné que la dénomination de la société sera GOLF 2010 S.C.A. alors qu'il fallait lire l'article 1^{er} comme suit:

Dans sa version anglaise:

" **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of GOLF 2010 LUXEMBOURG S.C.A. (the "Company") which shall be governed by the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation."

Dans sa version française:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de GOLF 2010 LUXEMBOURG S.C.A. (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.»

Les constituants donne encore mandat au mandataire prénommé de signer tout document nécessaire à l'exécution du présent acte modificatif et de procéder à toute réquisition, publication et acte utile qui en découle promettant ratification pour autant que de besoin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparantes, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BARRET, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 4 mars 2008, MERSCH/2008/428. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008043548/243/55.

(080047573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Vontobel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 78.142.

Im Jahre zweitausendundacht, den zehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg).

Erschien die Gesellschaft Vontobel Holding AG, mit Sitz in CH-8022 Zürich, Gotthardstrasse 43, die alleinige Aktionärin der "Vontobel Europe S.A." (die "Gesellschaft"), mit Gesellschaftssitz in L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Joseph Elvinger, Notar, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 29. September 2000, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") vom 26. März 2001 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt neu verfasst laut Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 16. November 2006 veröffentlicht im Mémorial vom 27. Dezember 2006, Nummer 2412.

Die alleinige Aktionärin ist vertreten durch M^e Kathrin Krämer, maître en droit, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 6. März 2008, welche ne varietur von der erschienen Partei sowie dem Notar unterzeichnet wurde und der vorliegenden notariellen Urkunde als Anlage beiliegen wird.

Die erschienene Partei erklärte und beauftragte den Notar folgendes festzustellen:

I. Die erschienene Partei ist Inhaberin des gesamten sich im Umlauf befindlichen Grundkapitals in Höhe von zwei Millionen zweiundzwanzigtausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 2.022.750,-) unterteilt in einunddreißigtausend (31.000) Namensaktien mit einem Nominalwert von je fünfundsechzig Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 65,25) und kann wirksam über alle Tagesordnungspunkte beschließen.

II. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

Änderung der Gesellschaftszweckklausel im Zusammenhang mit der Einführung der MiFID-Richtlinie und der abgeänderten Genehmigung für die Portfolio-Verwaltung im Sinne des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor und für den Vertrieb von Anteilen von Organismen für gemeinsame Anlagen und die daraus folgende Abänderung von Artikel 3 der Satzung, wie folgt:

"Der Zweck der Gesellschaft ist die Portfolio-Verwaltung im Sinne des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, nämlich die Verwaltung von Portfolios auf Einzelkundenbasis mit einem Ermessensspielraum im Rahmen eines Mandats des Kunden, sowie alle damit verbunden Tätigkeiten, unter anderem die Tätigkeiten des Anlageberaters, des Kommissionärs, nämlich die Ausführung von Aufträgen auf Finanzinstrumente im Namen von Kunden, und des Maklers, nämlich die Annahme und Übermittlung von Aufträgen, die ein oder mehrere Finanzinstrumente zum Gegenstand haben, wie sie im Gesetz für den Finanzsektor vorgesehen sind. Der Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Vertrieb von Anteilen und Aktien von Organismen für gemeinsame Anlagen."

Nach Verabschiedung des Vorstehenden fasste die alleinige Aktionärin nachfolgenden Beschluss:

Beschluss

Die alleinige Aktionärin beschließt die Änderung der Gesellschaftszweckklausel im Zusammenhang mit der Einführung der MiFID-Richtlinie und der abgeänderten Genehmigung für die Portfolio-Verwaltung im Sinne des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor und für den Vertrieb von Anteilen von Organismen für gemeinsame Anlagen.

Infolge des obigen Beschlusses beschließt die alleinige Aktionärin Artikel 3 der Satzung wie folgt abzuändern:

"Der Zweck der Gesellschaft ist die Portfolio-Verwaltung im Sinne des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, nämlich die Verwaltung von Portfolios auf Einzelkundenbasis mit einem Ermessensspielraum im Rahmen eines Mandats des Kunden, sowie alle damit verbunden Tätigkeiten, unter anderem die Tätigkeiten des Anlageberaters, des Kommissionärs, nämlich die Ausführung von Aufträgen auf Finanzinstrumente im Namen von Kunden, und des Maklers, nämlich die Annahme und Übermittlung von Aufträgen, die ein oder mehrere Finanzinstrumente zum Gegenstand haben, wie sie im Gesetz für den Finanzsektor vorgesehen sind. Der Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Vertrieb von Anteilen und Aktien von Organismen für gemeinsame Anlagen."

Es wurden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person, welche dem Notar durch ihren Namen, Vornamen, Stand und ihrer Herkunft nach bekannt ist, vorgelesen wurde, hat diese zusammen mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: K. KRÄMER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008, Relation: LAC/2008/11465. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 25. März 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008043107/242/63.

(080046533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Europa Mallard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 770.150,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/03/08.

Pour la société

EUROPA MALLARD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008043318/1138/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07845. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Immolor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 1, rue de l'Ecole Agricole.

R.C.S. Luxembourg B 137.326.

STATUTS

L'an deux mille huit, le sept mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Julien BREMEC, indépendant, né à Metz (France), le 02 décembre 1982, demeurant à F-57000 Metz, 16, rue Jean Victor Colchen;

2.- Monsieur Francis CIUFFETELLI, indépendant, né à Thionville (France), le 04 mars 1984, demeurant à F-57365 Ennery, 4, Impasse Louis Lamarle;

3.- Monsieur Pierre Tel, employé privé, né à Paris (France), le 04 novembre 1943, demeurant à L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman Strooss.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

Immolor S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière (achat, vente, location, toutes transactions immobilières, gérance d'immeubles (syndic), administration de biens).

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, industrielle, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation, l'extension et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Ettelbruck.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Julien BREMEC, prénommé, QUARANTE-NEUF PARTS SOCIALES	49
2.- Monsieur Francis CIUFFETELLI, prénommé, QUARANTE-NEUF PARTS SOCIALES	49
3.- Monsieur Pierre Tel, prénommé, DEUX PARTS SOCIALES	<u>2</u>
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Pierre Tel, prénommé.

II.- Sont nommés gérants administratifs de la société:

- Monsieur Julien BREMEC, prénommé et

- Monsieur Francis CIUFFETELLI, prénommé.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-9016 Ettelbruck, 1, rue de l'Ecole Agricole.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Bremec, Ciuffetelli, Tel, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 12 MARS 2008. Relation: EAC/2008/3519. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500,- à 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 mars 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008043578/219/81.

(080047380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

RepcO 45 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.081.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 15 février 2008

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 15 février 2008 que:

1. M. Stuart WATSON, né le 15 août 1964 à Lahore, Pakistan, banquier, demeurant 4 Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Ecosse, a été nommé administrateur B avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008043774/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07694. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Wolseley Finance (Gibraltar) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 732.850.230,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.547.

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Wolseley Finance (Gibraltar) Limited, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at Suites 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, incorporated on 30 June 2005 in Gibraltar and being validly registered at the Register of Companies of Gibraltar with registration number 94868 and having its effective place of management and control ("administration centrale") at 5, Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 114547, pursuant to a notarial deed enacted by Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 1852 of 3 October 2006 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have been amended by notarial deed enacted on 9 November 2006, published in the Memorial C, number 2306 of 9 December 2006 and lastly by notarial deed enacted on 4 December 2006, published in the Memorial C, number 245 of 24 February 2007.

The meeting is presided by Mr. Régis Galiotto, jurist, residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman requested the notary to certify that:

I.- The sole shareholder was present or duly represented and the number of shares held by it was shown on an attendance list. That list and proxy, initialed "ne varietur" and signed by the appearing persons and the notary, would remain annexed to the minutes to be registered with them.

II.- As shown in the attendance list, the 24,428,341 (twenty-four million four hundred twenty-eight thousand three hundred and forty-one) shares, with a nominal value of GBP 30 (thirty Pounds Sterling) each, representing the whole capital of the Company, were represented and accordingly the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting was as follows:

Agenda:

1. Waiving of the notice right;

2. Approval of the transfer of the effective place of central administration of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the United Kingdom;

3. Subsequent amendment of articles 4 b), 4c), 5a), 9a), 11, 12 and 18 of the current articles of association of the Company in relation to the transfer to the United Kingdom of the place of central administration of the Company and removing of article 14 of the current articles of association of the Company;

4. Acknowledgment of the resignation of Mrs. Sandrine Algrain, Mrs. Sonja Sartor, Mr. Dominique Robyns as directors of the Company as well as the resignation of Mr. Yves Cheret as director and secretary of the Company and approval of the appointment of Mr. Richard Shoylekov and Mr. Steve Webster as new directors of the Company and of Ms. Alison Drew as secretary of the Company; and

5. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with a copy of the current articles of association of the Company;

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

It was resolved that the sole shareholder waive its rights to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the sole shareholder acknowledges that it is sufficiently informed of the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It was resolved to approve the Company's decision to transfer the seat of the central administration of the Company from Luxembourg to United Kingdom and that the Company closes its place of business in Luxembourg whereas the registered office of the Company will remain located in Gibraltar (the "Transfer").

It was reported that as a result of the Transfer, the Company would no longer be regarded in Luxembourg as a Luxembourg resident company governed by Luxembourg laws but will remain a Gibraltar incorporated company with a continuous legal personality.

It was resolved to appoint Mr. Régis Galiotto or any other employee of Etude Notaire Elvinger, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, acting with full power of substitution, acting individually in the name and on behalf of the Company, to deregister the Company from the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

In addition, it was resolved that further to the completion of the Transfer, the registered office of the Company will remain located at Suites 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar and the seat of central administration of the Company will be located at 1220 Parkview, Arlington Business Park, Theale, Reading, RG7 4GA, United Kingdom.

Third resolution

Further to the second resolution, it was resolved to amend by way of special resolution articles 4b), 4c), 5a), 9a), 11, 12 and 18 of the current articles of association of the Company as to reflect the Transfer to be read as follows:

"Registered office and principal place of business

4. (b) The Company has its effective place of management and centre of its main interest at 1220 Parkview, Arlington Business Park, Theale, Reading, RG7 4GA, United Kingdom.

(c) Branches or other offices or places of business may be established in the United Kingdom or abroad by a resolution of the board of directors of the Company"

Purpose of the Company

5. (a) The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Gibraltar or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, any rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell, or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, or in which the Company has a direct or indirect financial interest, or any company of the group the Company is belonging to, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

"Directors

9. (a) The number of directors shall not be less than two or more than five and the majority of directors shall be resident in United Kingdom.

11. The meetings of the directors of the Company shall only be held in United Kingdom.

12. The quorum necessary for the transaction of the business of the directors shall be two directors of which both directors shall be resident in United Kingdom. Regulation 82 of Table A shall not apply to the Company.

18. The directors may from time to time and at any time by power of attorney appoint any company firm or person or body or persons, whether nominated directly or indirectly by the directors, to be the attorney or attorneys of the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the directors under these Articles of Association) and for such period and subject to such conditions as they may think fit, and any such powers of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of persons dealing with any such attorney as the directors may think fit and may also authorise any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretions vested in him."

(the "Amendments").

It was resolved, in order to reflect the Transfer, to remove article 14 of the current articles of association of the Company (the "Removal"). As a consequence of this Removal, the numbering of each article of the articles of association of the Company from 14 to 40 is affected as follows: article 15 is becoming article 14, article 16 is becoming article 15 and respectively each article thereafter is amended in such manner.

Fourth resolution

It was noted that further to letters dated 11 December 2007,

- Mrs. Sandrine Algrain, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mrs. Sonja Sartor, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Mr. Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
- Mr. Yves Cheret, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

have tender their resignation from their function of director of the Company to be effective on the date hereof (the "Directors Resignations").

It was resolved to acknowledge the Directors Resignations with immediate effect and to grant Mrs. Sandrine Algrain and Mrs. Sonja Sartor, Mr. Dominique Robyns and Mr. Yves Cheret, discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as director of the Company until the date hereof.

It was resolved to appoint:

- Mr. Richard Shoylekov, with professional address at 1220, Parkview, Arlington Business Park, Theale RG7 4GA United Kingdom; and
- Mr. Steve Webster, with professional address at 1220, Parkview, Arlington Business Park, Theale RG7 4GA, United Kingdom;

as new directors of the Company for an undetermined duration.

It was noted that by letters dated 11 December 2007, Mr. Richard Shoylekov and Mr. Steve Webster have consented to act as directors of the Company with immediate effect (the "Directors Appointments").

As a consequence of the Directors Resignations and Directors Appointments, the board of directors of the Company will be henceforth composed of:

- Mr. Mike Verrier, with professional address at 1220, Parkview, Arlington Business Park, Theale, Reading, RG7 4GA, United Kingdom;
- Mr. Richard Shoylekov, with professional address at 1220, Parkview, Arlington Business Park, Theale RG7 4GA; and
- Mr. Steve Webster, with professional address at 1220, Parkview, Arlington Business Park, Theale RG7 4GA.

It was noted that further to a letter dated 11 December 2007,

- Mr. Yves Cheret, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- has tender his resignation from his function of secretary of the Company to be effective on the date hereof.

It was resolved to appoint:

- Ms. Alison Drew, with professional address at 1220, Parkview, Arlington Business Park, Theale RG7 4GA,
- as new secretary of the Company for an undetermined duration.

It was noted that by a letter dated 11 December 2007, Ms. Alison Drew consented to act as secretary of the Company with immediate effect.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about 1,700.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Wolseley Finance (Gibraltar) Limited, une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis Suites 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, constituée le 30 juin 2005 à Gibraltar et valablement immatriculée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 94868 et ayant son lieu effectif de management et de contrôle (administration centrale) au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 114547, suivant un acte notarié du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 9 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C, numéro 1852 le 3 octobre 2006 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié du 9 novembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2306 du 9 décembre 2006 et dernièrement par acte notarié du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 245 du 24 février 2007.

L'assemblée est présidée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Flora Gibert, juriste demeurant au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique était présent ou dûment représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient était reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, paraphées «ne varietur» et signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 24.428.341 (vingt-quatre millions quatre cent vingt-huit mille trois cent quarante et une) parts sociales d'une valeur nominale de 30 £ (trente Livres Sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique avait été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du transfert du lieu effectif de l'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg au Royaume-Uni;
3. Modification consécutive des articles 4b), 4c), 5a), 9a), 11,12 et 18 des statuts actuels de la Société eu égard au transfert au Royaume-Uni du lieu effectif de l'administration centrale de la Société et retrait de l'article 14 des statuts actuels de la Société;
4. Reconnaissance de la démission de Mme. Sandrine Algrain, Mme. Sonja Sartor, M. Dominique Robyns comme gérants de la Société ainsi que de la démission de M. Yves Cheret comme gérant et secrétaire de la Société et approbation de la nomination de M. Richard Shoykov et de M. Steve Webster comme nouveaux gérants de la Société et de Mme. Alison Drew comme secrétaire de la Société; et
5. Divers.

IV.- Une copie des statuts en vigueur de la Société a été communiquée à l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique présent, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à ses droits de préavis et de convocation à l'assemblée générale extraordinaire qui devait lui être envoyés antérieurement à cette assemblée; l'associé unique reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée et s'accorde à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition de l'associé dans un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'approuver la décision de la Société de transférer le siège de l'administration centrale de la Société du Luxembourg au Royaume-Uni et que la Société ferme son centre d'affaires au Luxembourg alors que le siège social de la Société restera localisé à Gibraltar (le «Transfert »).

Il est rappelé qu'en conséquence du Transfert, la Société ne sera plus considérée au Luxembourg comme étant une société résidente au Luxembourg régie par les lois Luxembourgeoises mais restera une société constituée à Gibraltar dont la personnalité juridique perdure.

Il est décidé de nommer M. Régis Galiotto ou tout autre employé de l'Etude de Notaire Elvinger, sise au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, investis des pleins pouvoirs de substitution, agissant individuellement au nom et pour le

compte de la Société, de demander la radiation de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

De plus, il a été décidé que suite à l'accomplissement du Transfert, le siège social de la Société restera situé à Suites 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar et le siège de l'administration centrale de la Société sera situé à 1220 Parkview, Arlington Business Park, Theale, Reading, RG7 4GA, Royaume-Uni.

Troisième résolution

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il a été décidé de modifier par voie de résolution spéciale les articles 4b), 4c), 5a), 9a), 11, 12 et 18 des statuts actuels de la Société afin de refléter le Transfert pour être lus comme suit:

«Siège social et principal établissement

4.(b) Le lieu principal d'établissement de la Société et ses principaux intérêts sont situés 1220, Parkview, Arlington Business Park, Theale, Reading, RG7 4GA, Royaume-Uni.

(c) Le conseil de gérance pourra décider de la création de succursales, bureaux ou centres d'affaires tant au Royaume-Uni qu'à l'étranger».

«Objet de la Société

5. (a) L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, de Gibraltar ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous droits, valeurs, brevets et licences, les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour un prix jugé convenable; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute Société holding, filiale ou toute autre Société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou Sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et enfin d'effectuer toute opération qui est directement ou indirectement lié à son objet.»

«Gérance

9. (a) Le nombre de gérants ne doit pas être inférieur à deux et supérieur à cinq et la majorité des gérants doivent être résidents au Royaume-Uni..

11. Les conseils de gérance de la Société doivent se tenir uniquement au Royaume-Uni.

12. Le quorum nécessaire pour la transaction des affaires est de 2 gérants lesquels 2 gérants doivent être résidents au Royaume-Uni. La réglementation 82 de la Table A n'est pas applicable à la Société.

18. Les gérants peuvent de temps en temps et à tout moment par procuration générale nommer toute société, entreprise, personne physique ou groupement de personne, qu'ils soient désignés directement ou indirectement par les gérants, pour être le ou les mandataires de la Société pour des buts déterminés et avec des pouvoirs déterminés avec l'autorité et la discrétion nécessaires (n'excédant pas ceux accordés ou qui peuvent être exercés par les gérants en vertu des Statuts) pour une période déterminée et à des conditions déterminées qu'ils estiment appropriés, et ladite procuration peut contenir des dispositions appropriées pour la protection et la convenance des personnes traitant avec un tel mandataire si les gérants l'estiment utile et ils peuvent également autoriser un mandataire déterminer à déléguer tout ou partie des pouvoirs, autorités et discrétion dont il a été investi.»

(les «Modifications»).

Il est décidé, afin de refléter le Transfert, de retirer l'article 14 des statuts actuels de la Société (le «Retrait»). En conséquence de ce Retrait, la numérotation de chaque article des statuts de la Société du 14 au 40 est affectée comme suit: l'article 15 devient l'article 14, l'article 16 devient l'article 15 et respectivement chaque article suivant est modifié de cette manière.

Quatrième résolution

Il est rapporté que conformément à des lettres datées du 11 décembre 2007,

- Mme. Sandrine Algrain, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme. Sonja Sartor, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ont proposé leur démission de leur fonction de gérant de la Société avec effet à la date des présentes (les «Démissions des Gérants»).

Il est décidé de reconnaître les Démissions des Gérants avec effet immédiat et d'accorder décharge à Mme. Sandrine Algrain, Mme. Sonja Sartor, M. Dominique Robyns et M. Yves Cheret pour l'exercice de leur mandat à compter de la date de leur nomination comme gérant de la Société jusqu'à la date des présentes.

Il est décidé de nommer

- M. Richard Shoylevkov, avec adresse professionnelle au 1220, Parkview, Arlington Business Park, Theale, Reading, RG7 4GA, Royaume-Uni; et

- M. Steve Webster, avec adresse professionnelle au 1220, Parkview, Arlington Business Park, Theale, Reading, RG7 4GA, Royaume-Uni;

comme nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Il est rapporté que conformément à des lettres datées du 11 décembre 2007, M. Richard Shoylevkov et M. Steve Webster ont accepté leur mandat de gérants de la Société avec effet immédiat (les «Nominations des Gérants»).

En conséquence des Démissions des Gérants et des Nominations des Gérants, le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- M. Mike Verrier, avec adresse professionnelle au 1220, Parkview, Arlington Business Park, Theale, Reading, RG7 4GA, Royaume-Uni.

- M. Richard Shoylevkov, avec adresse professionnelle au 1220, Parkview, Arlington Business Park, Theale, Reading, RG7 4GA, Royaume-Uni; et

- M. Steve Webster, avec adresse professionnelle au 1220, Parkview, Arlington Business Park, Theale, Reading, RG7 4GA, Royaume-Uni.

Il est rapporté que conformément à une lettre datée du 11 décembre 2007,

- M. Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a proposé sa démission de sa fonction de secrétaire de la Société à compter de la date des présentes.

Il est décidé de nommer:

- Mme. Alison Drew, avec adresse professionnelle au 1220, Parkview, Arlington Business Park, Theale, Reading, RG7 4GA, Royaume-Uni,

comme nouveau secrétaire de la Société pour une durée indéterminée.

Il est rapporté que conformément à une lettre datée du 11 décembre 2007, Mme. Alison Drew a accepté son mandat de secrétaire de la Société avec effet immédiat.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 1.700.- euros.

Dont Acte, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, Fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original au comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 14 décembre 2007, Relation: LAC/2007/40857. - Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008043122/211/303.

(080047001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Fidex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.161.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange et maintenant à Luxembourg, en date du 27 avril 2000, acte publié au Mémorial C n^o 720 du 3 octobre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDEX S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008043970/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06604. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Happy Snacks, Société Anonyme.

Siège social: L-7245 Walferdange, 2, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 8.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

b.p. 30 L-6101 Junglinster

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008044316/231/16.

(080047637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Bolt Luxembourg 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 135.206.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of the month of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Bolt Luxembourg 1 S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated on 17 December 2007 by deed of the above mentioned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 323 of 7 February 2008.

The meeting was presided by M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer M^e Habiba Boughaba, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary (the "Attendance list"). The Attendance List will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from the Attendance List, the shareholders of all 10,000 shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting was as follows:

(1) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) by an amount of four million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euros (€ 4,987,500) in order to bring it to five million Euros (€ 5,000,000.-) by the issue of three million nine hundred and ninety thousand (3,990,000) shares of a par value of one Euro twenty-five cents (€ 1.25) each; subscription and payment of the newly issued shares by the existing shareholders of the Company.

(2) Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) by an amount of four million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euros (€ 4,987,500) in order to bring it to five million Euros (€ 5,000,000.-) by the issue of three million nine hundred and ninety

thousand (3,990,000) shares of a par value of one Euro twenty-five cents (€ 1.25) each. The newly issued shares have been subscribed for and fully paid up by the existing shareholders of the Company in the following proportions:

Subscriber	Number of shares	Payment (€)
STAR II US LIMITED PARTNERSHIP No. 1	263,340	329,175
STAR II UK LIMITED PARTNERSHIP No. 1	3,696,735	4,620,918.75
STAR II EXECUTIVE Co-Investment LIMITED PARTNERSHIP	29,925	37,406.25
Total	3,990,000	4,987,500

Evidence of the payment of the subscription price was given to the notary.

Second resolution

The meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at five million Euros (€ 5,000,000.-) divided into four million (4,000,000) shares with a par value of one euro twenty-five cents (€ 1.25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at twenty-nine thousand (29,000.-) Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un février,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Bolt Luxembourg 1 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée le 17 décembre 2007 par acte du notaire précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 323 du 7 février 2008.

L'assemblée a été présidée par M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur M^e Habiba Boughaba, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné (la «Liste de Présence»). La Liste de Présence restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Il appert de la Liste de Présence que tous les associés détenant les 10.000 parts sociales émises dans la Société étaient représentés à l'assemblée générale et les associés ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était comme suit:

(1) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) d'un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (€ 4.987.500) afin de le porter à cinq millions d'Euros (€ 5.000.000,-) par l'émission de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (3.990.000) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25); souscription et libération des parts sociales nouvellement émises par les associés existants de la Société.

(2) Modification subséquence de l'article 5 des statuts de la Société

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) d'un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (€ 4.987.500) afin de le porter à cinq millions d'Euros (€ 5.000.000,-) par l'émission de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (3.990.000) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25). Les parts sociales nouvellement émises ont été souscrites et entièrement libérées par les associés de la Société dans les proportions suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement (€)
STAR II US LIMITED PARTNERSHIP No. 1	263.340	329.175
STAR II UK LIMITED PARTNERSHIP No. 1	3.696.735	4.620.918,75
STAR II EXECUTIVE Co-Investment LIMITED PARTNERSHIP	29.925	37.406,25
Total	3.990.000	4.987.500

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinq millions d'Euros (€ 5.000.000,-) divisé par quatre millions (4.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq centimes (€ 1,25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable."

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société sont estimés à vingt-neuf mille (29.000,-) euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, la version anglaise faisant foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Laguesse, H. Boughaba et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, LAC/2008/9027. — Reçu vingt-quatre mille neuf cent trente-sept euros cinquante cents Eur 0,5% = 24.937,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008043504/5770/117.

(080047339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

FORTUNA Banque.s.c., Société Coopérative.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 130-132, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 7.143.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charles Wagener / Nicolas Rollinger

Sous-directeur / Adm-directeur

Référence de publication: 2008043321/1612/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06932. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

EU-RA (European Research Associates) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6612 Wasserbillig, 1, rue des Bâteliers.

R.C.S. Luxembourg B 89.607.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour la société
Pour Maître Jean SECKLER
b.p. 30 L-6101 Junglinster
Notaire
Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008044320/231/16.

(080047620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

CEODEUX Extinguisher Valves Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 43.592.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30.06.2007, le mandat d'administrateur de Messieurs SCHMITZ et NEYENS a été renouvelé pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2007.

Lors de cette même assemblée, M. Karl BERMES a été nommé nouvel administrateur, en remplacement de M. Karl GABRIEL, administrateur sortant.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude Schmitz - Président, Diplômé en sciences économiques, Villa de Heisdorf
- Mr Karl Bermes - Directeur, Lintgen
- M. Jos. Neyens, Administrateur, Luxembourg

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.08.2007.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008043731/3242/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08371. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Genesis Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 136.748.

—
In the year two thousand and eight, on the sixth of February.

Before us Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Genesis Group Company Limited, a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Mourant Cayman Corporate Services, Ltd., Third Floor, Harbour Centre, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 203895 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Maître Hervé PRECIGOUX, lawyer, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 6th of February 2008, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current shareholder of Genesis Group S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Company Registry, incorporated by a deed of notary Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 1 February 2008, in process of publication in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to modify the corporate purpose of the Company. As a consequence, the Sole Shareholder decides to amend Article 3 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" Art. 3. Corporate object.

"3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests and securities, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests and securities. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer or otherwise encumber in any way whatsoever all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be born by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation, and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

WHEREOF the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le six février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

"Genesis Group Company Limited, une limited company régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Mourant Cayman Corporate Services, Ltd., Third Floor, Harbour Centre, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, immatriculée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 203895 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Maître Hervé PRECIGOUX, juriste, résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 février 2008, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est l'associé unique actuel de Genesis Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par devant le susdit notaire Jacques Delvaux, en date du 1^{er} février 2008, dont la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Association est en cours, (la "Société").

- Que l'Associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société. En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations et de titres, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations et titres. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis

par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de titres sur capital. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre hypothéquer, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de variation de taux de change et de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte."

Coûts

Les parties évaluent que les dépenses, les frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient incombant à la Société à raison du présent acte sont estimés à EUR 1.200,-.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: H. PRECIGOUX, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 14 février 2008, LAC/2008/6537. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008043123/208/109.

(080046585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

WP IX LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.185.

In the year two thousand eight, on the eleventh of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WP IX LuxCO I S.à r.l., a société a responsabilité limité with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

being the sole shareholder of WP IX LuxCO II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 110.185, (the "Company"),

duly represented by Mrs. Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then considers the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of twenty million three hundred sixteen thousand eight hundred fifty euros (EUR 20,316,850.-) represented by eight hundred twelve thousand six hundred seventy-four (812,674) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, up to twenty-four million four hundred forty-two thousand six hundred euros (EUR 24,442,600.-) represented by nine hundred seventy-seven thousand seven hundred four (977,704) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to be paid by a contribution in cash of four million one hundred twenty-five thousand seven hundred fifty euros (EUR 4,125,750.-) by the issue of one hundred sixty-five thousand thirty (165,030) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article six (6) paragraph one (1) of the articles of association of the Company that now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-four million four hundred forty-two thousand six hundred euros (EUR 24,442,600.-) represented by nine hundred seventy-seven thousand seven hundred four (977,704) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed."

and passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of twenty million three hundred sixteen thousand eight hundred fifty euros (EUR 20,316,850.-) represented by eight hundred twelve thousand six hundred seventy-four (812,674) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, up to twenty-four million four hundred forty-two thousand six hundred euros (EUR 24,442,600.-) represented by nine hundred seventy-seven thousand seven hundred four (977,704) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, by the issue of one hundred and sixty-five thousand thirty (165,030) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

All the one hundred and sixty-five thousand thirty (165,030) shares have been subscribed by the sole shareholder here represented as aforementioned.

All the issued shares are fully paid up by the sole shareholder by a contribution in cash so that the amount of four million one hundred and twenty-five thousand seven hundred and fifty euros (EUR 4,125,750.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further the foregoing resolution, Article six (6) of the Company's Articles of Association is amended and will now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-four million four hundred forty-two thousand six hundred euros (EUR 24,442,600.-) represented by nine hundred seventy-seven thousand seven hundred four (977,704) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed."

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 25,500.-.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WP IX LuxCo I S.à r.l., ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, étant le seul associé de WP IX LuxCo II S.à r.l., (la "Société") une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 110.185,

dûment représentée par Madame Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration précitée signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de vingt millions trois cent seize mille huit cent cinquante euros (EUR 20.316.850,-) représenté par huit cent douze mille six cent soixante-quatorze (812.674) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à vingt-quatre millions quatre cent quarante-deux mille six cents euros (EUR 24.442.600,-) représenté par neuf cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre (977.704) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, devant être payées par un apport en numéraire de quatre millions cent vingt-cinq mille sept cent cinquante euros (EUR 4.125.750,-) par l'émission de cent soixante-cinq mille trente (165,030) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article six (6) paragraphe un (1) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-quatre millions quatre cent quarante-deux mille six cents euros (EUR 24.442.600,-) représenté par neuf cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre (977.704) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de vingt millions trois cent seize mille huit cent cinquante euros (EUR 20.316.850,-) représenté par huit cent douze mille six cent soixante-quatorze (812.674) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à vingt-quatre millions quatre cent quarante-deux mille six cents euros (EUR 24.442.600,-) représenté par neuf cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre (977.704) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par l'émission de cent soixante-cinq mille trente (165.030) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Toutes les cent soixante-cinq mille trente (165.030) parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites par l'associé unique, représenté comme il est ci-avant.

Toutes les parts sociales sont libérées par l'associé unique par apport en numéraire, de sorte que la somme de quatre millions cent vingt-cinq mille sept cent cinquante euros (EUR 4.125.750,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, article six (6) paragraphe un (1) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-quatre millions quatre cent quarante-deux mille six cents euros (EUR 24.442.600,-) représenté par neuf cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre (977.704) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 25.500,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. BRÄUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008, Relation: LAC/2008/11476. — Reçu vingt mille six cent vingt-huit euros soixante-quinze cents (0,50% = 20.628,75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008043109/242/122.

(080046478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Thema Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 93.164.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of February
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of Thema Production S.A., a société anonyme, having its registered office at 41, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 93164, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the 17th of April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 20th of May 2003, number 541 and which have been amended

for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx on the 28th of September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 20th of November 2007, number 2650 (the "Company").

The meeting is opened at 11.00 a.m. with Mr. Emile Wirtz, consultant, with professional address at 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms. Lidia Keiser-Logutova, lawyer, with professional address at 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jimmy de Brabant, company director, residing professionally in Luxembourg.

The chairman then declared and further requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Amendment of Article 6 of the Articles (Statuts Coordonnés) of the Company;
 2. Resignation of one or more Directors of the Company from the panel of the Board of Directors;
 3. Appointment of Mr. Andrei Smirnov, Mr. Yuri Sapronov and Ms. Olga Sinelshchikova as new Class "B" directors of the Company for a term to expire at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2008.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That all the shares being registered shares, the present meeting has been duly convened by notice sent to all shareholders by registered mail on 18 February 2008.

IV. - That pursuant to the attendance list, one thousand (1,000) shares out of one thousand (1,000) are represented and all the shareholders present or represented declare that they have had the notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting;

V. - That the present meeting, representing more than 50 % of the capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to amend Article 6 of the Articles (Statuts Coordonnés) of the Company in order to read as follows:

" **Art. 6.** The shares of the Company are freely transferable between shareholders and may also be sold, donated, used as contribution in kind or otherwise freely transferred without any restraints to RWS, a closed joint stock company organized under the laws of the Russian Federation, situated at: 121099, Russian Federation, Moscow, Kompositorskaya street 25/5, structure 1., and registered under the state registration number 1077764008618 on December 18, 2007 (hereinafter "RWS").

The transfer of shares to a third party, other than the shareholders and RWS as set forth in the first paragraph of the present article, shall be subject to the following conditions:

Shares to be transferred must in priority be offered to the other shareholders by notice to be given to the board of directors of the Company and to be forwarded by the board of directors to the various shareholders within five (5) business days of its receipt.

The offer must contain the amount of shares offered, the identity of the third party and the agreed price.

The shareholders shall have the right to exercise their pre-emption rights during a period of six (6) weeks as of the date of the dispatch of the formal notification by the board of directors.

In case the preemption rights are exercised for a number of shares exceeding the offer, the number of shares that each shareholder shall receive shall be reduced proportionally to his initial request.

If the amount of shares offered exceeds the amount of shares for which a preemption right is exercised or if the offered shares are not purchased by the shareholders, the offering shareholder shall be free to sell all of the offered shares to the third party under the terms initially notified to the board of directors".

This resolution has been taken by:

votes in favour: 750

votes against: 125

abstentions: 125

Second resolution

The Shareholders resolve to acknowledge the resignation of Mr. Dmitry Ustinov, Mr. Alexey Barsegian and Ms. Yulia Schumskaya as directors of the Company, with immediate effect.

This resolution has been taken by:

votes in favour: 750
votes against: 125
abstentions: 125

Third resolution

The Shareholders resolve to appoint as of today: Mr. Andrey Smirnov, the film industry consultant, born on 13 April 1962 in the city of Moscow, Russian Federation, residing at: boulevard Yana Raynisa 10, app. n ° . 194, Moscow, Russian Federation; and

Mr. Yuri Sapronov, the film industry consultant, born on 25 March 1964 in the city of Saint Petersburg, Russian Federation, residing at: Lenina street 7, app. n ° . 143, Moscow Oblast, Russian Federation; and

Ms. Olga Sinelshchikova, the film industry consultant, born on 21 December 1973 in the city of Moscow, Russian Federation, residing at: Navatorov street 14, building 1, app. n ° . 5, Moscow, Russian Federation.

as new Class B directors of the Company for a term to expire at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 31 December 2008.

This resolution has been taken by:

votes in favour: 750
votes against: 125
abstentions: 125

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept février

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Thema Production S.A., société anonyme ayant son siège social à 41, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 93164 (la "Société"), constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 mai 2003, numéro 541. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, précité, en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 novembre 2007, numéro 2650 (la "Société")

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Emile Wirtz, consultant, avec adresse professionnelle au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Madame Lidia Keiser-Logutova, juriste, avec adresse professionnelle au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jimmy de Brabant, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose ensuite et prie encore le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'Article 6 des statuts de la Société;

2. Acceptation de la démission de un ou plusieurs administrateurs de la Société;

3. Nomination de MM Andrey Smirnov, Yuri Sapronov ainsi que Mme Olga Sinelshchikova comme administrateurs de Classe B avec un mandat expirant à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes pour l'année comptable 2008.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée a été régulièrement convoquée au moyen de convocations envoyées par lettre recommandée à tous les actionnaires le 18 février 2008.

IV. - Que suivant la liste de présence, mille (1.000) actions sur mille (1.000) sont représentées et tous les actionnaires présents ou représentés et déclarent qu'ils ont été dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

V. - Que la présente Assemblée, réunissant plus de 50 % du capital, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 6 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Les actions peuvent être librement cédées entre actionnaires de la Société et peuvent également être vendues, données, utilisées comme apport en nature au transférées librement d'une autre manière, sans restriction à RWS, une société anonyme privée de droit russe, située au 25/5, rue Kompositorskaya, immeuble 1, 121099, Moscou, Fédération de Russie, et enregistrée sous le numéro d'enregistrement de l'Etat 1077764008618 le 18 décembre 2007 (ci-après "RSW")

La cession d'actions à un tiers, autre que les actionnaires et RWS tels que mentionnés dans le premier alinéa, sera soumise aux conditions suivantes:

Les actions à céder seront en priorité offertes aux autres actionnaires, par notification donnée au conseil d'administration qui communiquera cette notification aux autres actionnaires dans les cinq (5) jours ouvrables de sa réception.

L'offre doit contenir le nombre d'actions offertes, l'identité du tiers et le prix d'achat convenu.

Les actionnaires ont le droit d'exercer leur droit de préemption pendant une période de six (6) semaines à partir de la date d'expédition de la notification formelle par le conseil d'administration.

Au cas où le droit de préemption est exercé pour un nombre d'actions supérieur à l'offre, le nombre d'actions que chaque actionnaire recevra sera réduit proportionnellement à sa demande initiale.

Au cas où le nombre d'actions offertes excède le nombre d'actions pour lesquelles le droit de préemption est exercé ou si les actions offertes ne sont pas acquises par les actionnaires, l'actionnaire cédant aura le droit de céder toutes les actions offertes au tiers aux conditions communiquées initialement au conseil d'administration.

Cette résolution a été adoptée par:

votes en faveur: 750

votes contre: 125

abstentions: 125

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de MM. Dmitry Ustinov, Alexey Barsegian et Mme. Yulia Schumskaya en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet immédiat.

Cette résolution a été adoptée par:

votes en faveur: 750

votes contre: 125

abstentions: 125

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer, à compter de ce jour:

M Andrey Smirnov, consultant cinématographique, né le 13 April 1962 à Moscou, Fédération de Russie, demeurant au 10, boulevard Yana Raynisa, app. n ° 194, Moscou, Fédération de Russie; et

M Yuri Sapronov, consultant cinématographique, né le 25 Mars 1964 à Saint-Petersbourg, Fédération de Russie, demeurant au 7, rue Lenina, app. n ° 143, Moscou Région, Fédération de Russie, et

Mme Olga Sinelshchikova, consultant cinématographique née le 21 Décembre 1973 à Moscou, Fédération de Russie, demeurant au 14, rue Navatorov, immeuble 1, app. n ° 5, Moscou, Fédération de Russie,

MM Andrey Smirnov, Yuri Sapronov ainsi que Mme Olga Sinelshchikova comme administrateurs de Classe B, leur mandat expirant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Cette résolution a été adoptée par:

votes en faveur

votes contre et

abstentions

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. WIRTZ, L. KEISER-LOGUTOVA, J. DE BRABANT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 février 2008, Relation: LAC/2008/8997. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008043111/242/188.

(080046450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

**European Rail Freight II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. European Rail Freight S.à r.l.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.676.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"EUROPEAN RAIL FREIGHT I S.à r.l.", a société a responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Company Register is pending,

here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on February 6, 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "EUROPEAN RAIL FREIGHT II S.à r.l." (formerly named European Rail Freight S.à r.l.) (hereinafter the "Company") a société a responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 133.676, incorporated pursuant to a notarial deed dated 5 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 15 December 2007 (page 140321, number 2924). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by the undersigned notary on the 25th of January 2008, not yet published.

The appearing party representing the whole corporate capital has required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the par value of the existing shares from one hundred euro (EUR 100.-) to one euro (EUR 1.-) each so that the share capital is represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each. As a result, the sole shareholder is to subscribe to twelve thousand three hundred and seventy-five (12,375) additional shares with nominal value of one euro (EUR 1.-) each to reflect such a change of par value, without any further contribution.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and fifty-one thousand nine hundred euro (EUR 251,900.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to two hundred sixty-four thousand and four hundred euro (EUR 264,400.-) by creating and issuing two hundred and fifty-one thousand nine hundred (251,900) ordinary shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-) and all having the same rights and obligations (collectively referred as the "New Shares").

The two hundred and fifty-one thousand nine hundred (251,900) New Shares will be entirely subscribed by EUROPEAN RAIL FREIGHT I S.à r.l., paid up by a contribution in kind consisting in a claim resulting from a convertible interest free shareholder's loan granted to the Company by its sole shareholder, EUROPEAN RAIL FREIGHT I S.à r.l., prenamed, on 8 February 2008, for an aggregate amount of two hundred and fifty-one thousand nine hundred euro (EUR 251,900.-).

The total contribution of two hundred and fifty-one thousand nine hundred euro (EUR 251,900.-) relating to the New Shares will be entirely allocated to the Company's share capital.

Evidence of the contribution has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement and of a valuation report established by the management of the Company.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 7 of the Company's articles of association is amended and now reads as follows:

" **Art. 7.** The share capital of the company is fixed at two hundred sixty-four thousand and four hundred euro (EUR 264,400.-), divided into two hundred sixty-four thousand and four hundred (264,400) shares of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«EUROPEAN RAIL FREIGHT I S.à r.l.», a société a responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 février 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «EUROPEAN RAIL FREIGHT II S.à.r.l.» (précédemment dénommée European Rail Freight S.à r.l.) (ci-après la "Société"), une société a responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.676, constituée suivant un acte notarié en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 décembre 2007, numéro 2924. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 janvier 2008, non encore publié.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales existantes de cent euros (EUR 100,-) à un euro (EUR 1,-) chacune, de sorte que le capital social est représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune. Il en résulte que l'associé unique est amené à souscrire à douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) parts sociales supplémentaires pour refléter un tel changement de valeur nominale, sans apport supplémentaire.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent cinquante et un mille neuf cents Euros (EUR 251.900.-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) jusqu'à deux cent soixante-quatre mille quatre cents Euros (EUR 264.400.-) par la création et l'émission de deux cent cinquante et un mille neuf cents (251.900) parts sociales nouvelles, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et ayant toutes les mêmes droits et obligations (collectivement désignées en tant que «Nouvelles Parts Sociales»).

Les deux cent cinquante et un mille neuf cents (251.900) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par EUROPEAN RAIL FREIGHT I S.à r.l., prénommé, payées par un apport en nature consistant en la conversion de l'intégralité du prêt sans intérêt accordé par l'associé unique de la Société, EUROPEAN RAIL FREIGHT I S.à r.l., prénommé, le 8 février 2008, pour un montant de deux cent cinquante et un mille neuf cents Euros (EUR 251.900.-).

L'apport de deux cent cinquante et un mille neuf cents Euros (EUR 251.900.-) sera entièrement alloué au capital social de la Société.

Une copie du contrat d'apport ainsi que d'un rapport d'évaluation établi par la gérance mettant en évidence l'apport en nature a été remis au notaire instrumentant.

Troisième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 7 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-quatre mille quatre cents Euros (EUR 264.400,-), divisé en deux cent soixante-quatre mille quatre cents (264.400) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 février 2008, Relation: EAC/2008/2245. — Reçu mille deux cent cinquante-neuf Euros cinquante Cents (251.900.- à 0,5% = 1.259,50.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008043115/239/122.

(080046866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Capital Pierre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.137.

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de "Capital Pierre S.A.", R.C.S. Luxembourg B 132.137, constituée suivant acte reçu par le notaire soussignée, de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 2450 du 29 octobre 2007.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick FERRAND SAINT PAUL, administrateur de sociétés, demeurant à L-2430 Luxembourg, 30, rue Michel Rodange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-François CAEYMAEX, directeur de sociétés, demeurant à L-1865 Luxembourg, 10, rue Jean-Pierre Koenig.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michel Yves BOLLORÉ, administrateur de sociétés, demeurant à F-75016 Paris, rue du Conseiller Collignon, 5.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (50.000,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la fin de l'année sociale de la Société de l'année sociale actuelle du 1^{er} janvier au 31 décembre vers une année sociale du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante et modification subséquente de l'article 19 des statuts;

2) Changement de la date de l'Assemblée Générale annuelle au troisième mercredi du mois d'octobre de chaque année à 12.00 heures et modification subséquente de l'article 9, paragraphe 3 des statuts;

3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'exercice sociale de la Société de l'exercice social actuel du 1^{er} janvier au 31 décembre vers un exercice social du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante.

En conséquent l'exercice social ayant commencé le 12 septembre 2007, à savoir le jour de la constitution de la Société, se terminera le 31 mai 2008.

En conséquence, l'article 19 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 19. Exercice Social.** L'exercice sociale commence le 1^{er} juin et finit le 31 mai de l'année suivante."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'Assemblée Générale annuelle au troisième mercredi du mois d'octobre de chaque année à 12.00 heures.

En conséquence, l'article 9, paragraphe 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 9. Paragraphe 3.** L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois d'octobre de chaque année à 12.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "Capital Pierre S.A.", R.C.S. Luxembourg B 132.137, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, dated September 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 2450 of October 29th, 2007.

The Articles of Incorporation have not yet been amended.

The meeting is presided by Mr Patrick FERRAND SAINT PAUL, company director, residing L-2430 Luxembourg, 30, rue Michel Rodange.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Jean-François CAEYMAEX, company director, residing L-1865 Luxembourg, 10, rue Jean-Pierre Koenig.

The meeting elects as scrutineer Mr Michel Yves BOLLORÉ, company director, residing F-75016 Paris, rue du Conseiller Collignon, 5.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the five hundred (500) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, representing the total capital of fifty thousand euro (50,000.- EUR) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1) Change of the Company's financial year from current financial year running from January 1st to December 31st to a financial year running from June 1st to May 31st of the following calendar year and subsequent amendment of Article 19 of the Articles of Incorporation;

2) Change of the date of the annual General Meeting to the third Wednesday in the month of October each year at 12.00 a.m. and subsequent amendment of Article 9 third paragraph of the Articles of Incorporation;

3) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to change the Company's accounting year from current accounting year running from January 1st to December 31st to an accounting year running from June 1st to May 31st of the following calendar year.

Therefore the accounting year which started on September 12th, 2007, the date of the incorporation of the Company, will end on May 31st, 2008.

As a consequence, Article 19 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 19. Financial Year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st of June and ends on the 31st of May of the following year."

Second resolution

The General Meeting resolves to change the date of the annual General Meeting to the third Wednesday in the month of October each year at 12.00 a.m.

As a consequence, Article 9, third paragraph, of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 9. Third paragraph.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday in the month of October each year at 12.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day."

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven fifteen a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the French and the English texts, the French version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: P. Ferrand Saint Paul, J.F. Caeymaex, M. Y. Bolloré et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, LAC/2008/9029. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008043505/5770/122.

(080047324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Soparno, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 137.265.

 STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, den sechsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Herr Joseph Becker, Kaufmann, geboren am 27. Dezember 1930 in Niedercorn, wohnhaft in 17, rue du Château, L-9353 Bettendorf,

rechtmäßig vertreten durch Herrn Rechtsanwalt Holger Holle, berufsansässig in Luxemburg gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

2. Herr Paul Becker, Kaufmann, geboren am 23. März 1959 in Luxemburg, wohnhaft in 9, Fielserstrooss, Christnach, rechtmäßig vertreten durch Herrn Rechtsanwalt Holger Holle, berufsansässig in Luxemburg gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

3. Herr Roger Becker, Kaufmann, geboren am 23. März 1959 in Luxemburg, wohnhaft in 26, an der Grouf, L-9357 Bettendorf,

rechtmäßig vertreten durch Herrn Rechtsanwalt Holger Holle, berufsansässig in Luxemburg gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

4. Frau Nicole Becker, Krankenschwester, geboren am 28. Oktober 1956 in Luxemburg, wohnhaft in 8, Loumillewee, L-9175 Niederfeulen,

rechtmäßig vertreten durch Herrn Rechtsanwalt Holger Holle, berufsansässig in Luxemburg gemäß privatschriftlicher Vollmacht

5. Frau Laure Becker, Hausfrau, geboren am 26. Februar 1962 in Luxemburg, wohnhaft in 35, rue du Château, L-9353 Bettendorf,

rechtmäßig vertreten durch Herrn Rechtsanwalt Holger Holle, berufsansässig in Luxemburg gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

Die Vollmachten werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Der Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die er hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (nachstehend die "Gesellschaft") für die gegenwärtigen und zukünftigen Gesellschafter nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung und mit der vorliegenden Satzung gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeglicher Form in Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften und jede andere Form von Investment, der Erwerb von Wertpapieren aller Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise als auch deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder anderweitig und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihres Portfolios, sowie der Kauf und Verkauf sowie die Bewirtschaftung von Immobilien und die Beteiligung an Gesellschaften, die Immobilien halten sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen und Investitionen.

Die Gesellschaft kann ferner Garantien geben, Darlehen gewähren oder diejenigen Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche Teil derselben Gruppe von Gesellschaften sind wie die Gesellschaft selbst, anderweitig unterstützen.

Die Gesellschaft kann kaufmännische, industrielle oder finanzielle Aktivitäten wahrnehmen, die sie in Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks für nützlich erachtet.

Insbesondere wird die Gesellschaft innerhalb ihres Portfolios die Gesellschaften mit den Diensten versorgen, die für deren Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung notwendig sind. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater in Anspruch nehmen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft wird unter dem Namen "Soparno" gegründet.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter in jedwede Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer, verlegt werden. Zweigstellen oder Agenturen können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss des Geschäftsführers oder durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer errichtet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-), aufgeteilt in zwölf-tausendfünfhundert (12.500) Anteile zu je zehn Euro (EUR 10,-).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden. Im Fall einer Bareinlage haben die Gesellschafter ein Vozugsrecht, im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen in der Gesellschaft.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Inhaber pro Anteil an. Steht ein Anteil mehreren Berechtigten zu, so ernennen sie einen gemeinschaftlichen Vertreter, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Dritte bedarf der vorherigen Zustimmung der anderen Gesellschafter mit einer Mehrheit von wenigstens drei Vierteln des Gesellschaftskapitals.

Im Fall des Todes eines Gesellschafters bedarf die Übertragung von Anteilen des verstorbenen Gesellschafters an einen Dritten der Zustimmung der anderen Gesellschafter in einer Hauptversammlung mit einer Dreiviertelmehrheit des Gesellschaftskapitals der anderen Gesellschafter. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern oder Abkömmlinge oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

C. Geschäftsführung

Art. 10. Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen. Werden mehrere Geschäftsführer bestellt, so bilden diese den Rat der Geschäftsführer.

Die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafter bestellt, welche die Dauer ihres Mandates bestimmen. Ein Geschäftsführer kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift von mindestens zwei Geschäftsführern oder durch Einzelunterschrift jeder entsprechend vom Rat der Geschäftsführer bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

Art. 11. Im Fall von mehreren Geschäftsführern kann der Rat der Geschäftsführer aus dem Kreis seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen. Er kann außerdem einen Sekretär bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokollierung der Sitzungen der Geschäftsführung und der Hauptversammlung verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführer wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem im Einladungsschreiben genannten Ort einberufen.

Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung und der Hauptversammlung wahr, jedoch kann in seiner Abwesenheit der Rat der Geschäftsführer oder die Gesellschafter per Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Die Geschäftsführer erhalten spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einladungsschreiben per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), außer in dringenden Fällen, in denen Art und Grund der Dringlichkeit im Einladungsschreiben angegeben werden sollen. Auf das Einladungsschreiben kann durch schriftliche Zustimmung, durch Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel verzichtet werden. Ein gesondertes Einladungsschreiben ist für Sitzungen der Geschäftsführung nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangegangenen Beschluss des Rates der Geschäftsführer festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen des Rates der Geschäftsführer durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), per Fax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, das den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander erlaubt. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer ist nur beschlussfähig, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, per E-Mail oder Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Diese werden schriftlich bestätigt, so dass die Gesamtheit der Unterlagen das Protokoll bilden, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient.

Art. 12. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die in Gerichtsverfahren oder anderweitig vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer durch den Rat der Geschäftsführer zu diesem Zweck bestellten Person unterzeichnet.

Art. 13. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für die von ihnen im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur bestellte Vertreter der Gesellschaft und als solche ausschließlich für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

Art. 15. Wirksam gefasste Entscheidungen bedürfen der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Jede andere Änderung der Satzung bedarf der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 16. Im Falle eines Alleingeschafters übt dieser die Befugnisse der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung aus.

E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von Gewinnen

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 18. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer erstellt ein Inventar, das Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht der Hauptversammlung der Gesellschafter zur freien Verfügung. Der Rat der Geschäftsführer kann entscheiden, Abschlagsdividenden auszuzahlen.

Die Emissionsprämie kann den Gesellschaftern durch die Hauptversammlung oder durch den Rat der Geschäftsführer frei ausgeschüttet werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Gesellschaft von einem oder mehreren von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannten Abwicklern, welche keine Gesellschafter sein müssen, liquidiert. Die Hauptversammlung bestimmt ihre Befugnisse und Bezüge. Die Abwickler haben die größtmöglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Überschuss, der aus der Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

Art. 21. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Fragen gilt ergänzend das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung.

Zeichnung und Einzahlung

Die zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

- Herr Joseph Becker hat viertausendfünfhundert (4.500) Anteile gezeichnet.
- Herr Paul Becker hat zweitausend (2000) Anteile gezeichnet.
- Herr Roger Becker hat zweitausend (2000) Anteile gezeichnet.
- Frau Nicole Becker hat zweitausend (2000) Anteile gezeichnet.
- Frau Laure Becker hat zweitausend (2000) Anteile gezeichnet.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr zwei tausend Euro.

Beschlüsse der Gesellschafter

Sodann haben die Gesellschafter, die das gesamte Gesellschaftskapital repräsentieren, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, 52, rue Charles Martel.
2. Die Gesellschafter ernennen folgende Personen auf unbegrenzte Zeit zum Geschäftsführer der Gesellschaft:
 - a. Herr Paul Becker, Kaufmann, geboren am 23. März 1959 in Luxemburg, wohnhaft in 9, Fielserstrooss, Christnach,
 - b. Herr Roger Becker, Kaufmann, geboren am 23. März 1959 in Luxemburg, wohnhaft in 26, an der Grouf, L-9357 Bettendorf,
 - c. Roland Simon, Kaufmann, geboren am 24. November 1962 in Dudelange, wohnhaft in 35, rue du Château, L-9353 Bettendorf.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde.

Gezeichnet: H. HOLLE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2008. Relation: LAC/2008/10181. — Reçu à 0,5%: six cent vingt-cinq euros (625 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008042779/211/183.

(080046139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Poel Baltic Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.558.

In the year two thousand and eight, on the fourth of January.

Before US Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MERRILL LYNCH L.P. HOLDINGS INC., a corporation having its registered office at 4 World Financial Center, 23rd Floor, New York, NY 10080, United States of America, inscribed under US Federal Employer ID No. 13-3408201, here represented by Mr. Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a power of attorney given on January 2, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Poel Baltic Holding, S.à r.l.", inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.558, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of November 8, 2007, published in the Mémorial C n° 2891 of December 12, 2007.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by one (1) share of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

First resolution

The sole shareholder resolved to split the existing one (1) share of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) into one thousand two hundred and fifty (1,250.-) shares of ten Euro (€ 10.-) each.

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital by two million two hundred and fifty thousand Euro (€ 2,250,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to two million two hundred sixty-two thousand and five hundred Euro (€ 2,262,500.-) by creation and issue of two hundred and twenty-five thousand (225,000) new shares of ten Euro (€ 10.-), each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon MERRILL LYNCH L.P. HOLDINGS INC., prenamed, represented as stated above, subscribed to all two hundred and twenty-five thousand (225,000) new shares of ten Euro (€ 10.-), each and have them fully paid them up in nominal value by contribution in cash of two million two hundred and fifty thousand Euro (€ 2,250,000.-), which amount has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at two million two hundred sixty-two thousand and five hundred Euro (€ 2,262,500.-) represented by two hundred twenty-six thousand two hundred and fifty (226,250) shares of ten Euro (€ 10.-) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its capital increase are estimated at approximately twenty-seven thousand Euro (€ 27,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On, request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said appearing person signed together with Us, the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung der gegenwärtigen Urkunde:

Im Jahre zweitausend und acht, den vierten des Monates Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

MERRILL LYNCH L.P. HOLDINGS INC., eine Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 4 World Financial Center, 23rd Floor, New York, NY 10080, Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen unter US Federal Employer ID No. 13-3408201, hier vertreten durch Herrn Olivier Ferres, Angestellter, geschäftsansässig in 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 2. Januar 2008.

Vorgenannte Vollmacht, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten des Komparenten und den amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben registriert zu werden.

Der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, ersuchte den instrumentierenden Notar nachstehendes zu beurkunden:

I. Der Komparent ist alleiniger Anteilseigner der Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit dem Namen "Poel Baltic Holding, S.à r.l.", eingetragen am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 133.558, gegründet aufgrund einer notariellen Urkunde vom 8. November 2007, erstellt von dem unterzeichneten Notar, veröffentlicht im Mémorial C Nr. 2891 vom 12. Dezember 2007.

II. Das Gesellschaftskapital ist auf zwölftausend fünfhundert Euro (€ 12.500,-) festgelegt, repräsentiert von einem (1) Anteil mit einem Nennwert von zwölftausend und fünfhundert Euro (€ 12.500,-).

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, den einen (1) bestehenden Anteil mit einem Nennwert von zwölftausend und fünfhundert Euro (€ 12.500,-) auf eintausend zweihundert und fünfzig (1.250) Anteile mit einem Nennwert von zehn Euro (€ 10,-) je Anteil, aufzuteilen.

Zweiter Beschluss

Die Anteilseigner beschliessen das Gesellschaftskapital um zwei Millionen zweihundert fünfzigtausend Euro (€ 2.250.000,-) von seinem derzeitigen Wert von zwölftausend und fünfhundert Euro (€ 12.500,-) auf zwei Millionen zweihundert zweiundsechzigtausend fünfhundert Euro (€ 2.262.500,-) zu erhöhen, durch Ausgabe von zweihundert fünfundzwanzigtausend (225.000) neuen Anteilen von je zehn Euro (€ 10,-), mit den gleichen Rechten und Verpflichtungen wie die bestehenden Anteile.

Intervention - Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin hat MERRILL LYNCH L.P. HOLDINGS INC., vorgenannt, sämtliche zweihundert fünfundzwanzigtausend (225.000) neuen Anteile gezeichnet, und zu ihrem vollen Wert in Höhe von zwei Millionen zweihundert fünfzigtausend Euro (€ 2.250.000,-) durch Bareinlage eingezahlt, so dass der vorgenannte Betrag zur Verfügung der Gesellschaft steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

Dritter Beschluss

Gemäß den vorherigen Beschlüssen wird Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und hat fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen zweihundert zweiundsechzigtausend fünfhundert Euro (€ 2.262.500,-) aufgeteilt auf zweihundert sechsundzwanzigtausend zweihundert und fünfzig (226.250) Anteile mit einem Nennwert von zehn Euro (€ 10,-) je Anteil."

Kosten

Die Kosten und Lasten, welche der Gesellschaft anlässlich der Kapitalerhöhung entstehen, werden auf siebenundzwanzigtausend Euro (€ 27.000,-) geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Gesellschafterversammlung aufgehoben.

Der Unterzeichnete Notar der Englisch versteht und spricht erklärt, dass, auf Antrag des Komparenten, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung aufgenommen wurde.

Auf Antrag desselben Komparenten und im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist der englische Text vorrangig.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, unterzeichneten dieselben mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde.

Gezeichnet: O. FERRES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2008. Relation: LAC/2008/1154. — Reçu onze mille deux cent cinquante euros (11.250,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008043105/211/109.

(080046815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Danieli International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 18.211.

L'an deux mille huit, le quinze février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée "DANIELI INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 18.211,

constituée suivant acte reçu par le notaire Hyacinthe GLESENER, alors de résidence à Luxembourg, le 2 avril 1981, publié au Mémorial C de 1981, page 11.640.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 15 juin 2006, publié au Mémorial C de 2006, page 79.432.

Ladite société a un capital social actuel de trois cent cinquante millions d'euros (EUR 350.000.000,-) représenté par six millions quatre cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-quatre (6.472.784) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par M. Alessandro BRUSSI, directeur de la société, demeurant à Monfalcone (I).

Le Président désigne comme secrétaire M. Federico FRANZINA, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les six millions quatre cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-quatre (6.472.784) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 149.999.985, en vue de le porter de son montant actuel de EUR 350.000.000 à EUR 499.999.985, par la création et l'émission de 2.774.050 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2. Souscription des 2.774.050 actions nouvelles par les anciens actionnaires de la société et libération intégrale des actions nouvellement émises au moyen d'un apport en nature représentant au total 100.000 actions représentant 100% du capital social de la société de droit irlandais dénommée "DanCapital Investment Limited", avec siège social au 7th Floor, Hume House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, numéro d'enregistrement: 450859, cet apport étant évalué à EUR 149.999.985;

3. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 15, en vue de le porter de son nouveau montant de EUR 499.999.985 à EUR 500.000.000, sans création d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes, chaque actionnaire souscrivant au prorata des actions qu'il détient, l'augmentation de capital étant libérée moyennant incorporation d'une partie des bénéfices reportés tels qu'ils ressortent des comptes annuels de la société arrêtés au 30.06.2007;

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

"The corporate capital is set at five hundred million Euros (EUR 500,000,000.-) consisting of nine million two hundred and forty-six thousand eight hundred and thirty-four (9,246,834) shares without par value."

Version française

"Le capital social est fixé à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000,-) représenté par neuf millions deux cent quarante-six mille huit cent trente-quatre (9.246.834) actions sans désignation de valeur nominale.";

5. Pouvoirs à conférer à chaque administrateur de la société afin d'accomplir tous actes et signer tous documents nécessaires en vue de mettre les actions apportées et mentionnées sub. 2., à la libre disposition de la société DANIELI INTERNATIONAL S.A., et de rendre le transfert effectif partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 149.999.985 (cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq Euro),

en vue de le porter de son montant actuel de EUR 350.000.000 (trois cent cinquante millions d'Euro) à EUR 499.999.985 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq Euro),

par la création et l'émission de 2.774.050 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

à souscrire et à libérer intégralement par les deux actionnaires majoritaires de la société, à savoir:

1. la société DANIELI & C. Officine Meccaniche S.p.A., ayant son siège social au 41, via Nazionale, 33041 Buttrio (UD), Italie, à concurrence de 2.190.584 actions nouvelles, pour un montant de EUR 118.450.485,

au moyen d'un apport en nature représentant au total 78.967 actions, représentant 78,967% du capital social de la société DanCapital Investment Limited, société de droit irlandais avec siège social au 7th Floor, Hume House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, cet apport étant évalué à au moins EUR 118.450.485,

2. la société DANIELI AUTOMATION S.p.A., ayant son siège social au 4, via B. Stringher, 33042 Buttrio (UD), Italie, à concurrence des autres 583.466 actions nouvelles, pour un montant de EUR 31.549.500,

au moyen d'un apport en nature représentant au total 21.033 actions, représentant 21,033% du capital social de la société DanCapital Investment Limited, société de droit irlandais avec siège social au 7th Floor, Hume House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, cet apport étant évalué à au moins EUR 31.549.500.

Souscription - libération

1. Alors est intervenu M. Alessandro BRUSSI, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire de la société DANIELI & C. Officine Meccaniche S.p.A., préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Buttrio, le 11.02.2008

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 2.190.584 actions nouvelles, pour un montant de EUR 118.450.485,

moyennant apport de 78,967%, soit 78.967 actions représentatives du capital social de la société DanCapital Investment Limited, société de droit irlandais avec siège social au 7th Floor, Hume House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, inscrite au registre de Commerce de Dublin sous le numéro 450859,

lequel apport est évalué à au moins EUR 118.450.485.

Le susdit apport a fait l'objet d'un rapport dont question ci-après.

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 2.190.584 actions nouvelles par le susdit souscripteur.

2. Alors est intervenu M. Alessandro BRUSSI, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire de la société DANIELI AUTOMATION S.p.A., préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Buttrio, le 11.02.2008

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 583.466 actions nouvelles, pour un montant de EUR 31.549.500,

moyennant apport de 21,033%, soit 21.033 actions représentatives du capital social de la société DanCapital Investment Limited, société de droit irlandais avec siège social au 7th Floor, Hume House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, inscrite au registre de Commerce de Dublin sous le numéro 450859,

lequel apport est évalué à au moins EUR 31.549.500.

Le susdit apport a fait l'objet d'un rapport dont question ci-après.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 583.466 actions nouvelles par le susdit souscripteur.

Les susdits apports ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société H.R.T. Révision, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

"A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que la valeur totale de EUR 150.000.000 à laquelle conduit le mode d'évaluation de l'apport décrit ci-dessus correspond au moins à 2.774.050 actions sans valeur nominale (pair comptable: EUR 54,07256 soit EUR 149.999.985) de DANIELI INTERNATIONAL S.A. à émettre en contrepartie."

Lequel rapport, daté du 15 février 2008, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

La preuve du transfert des actions de DanCapital Investment Limited à la société "DANIELI INTERNATIONAL S.A." a été rapportée au notaire instrumentant par des "stock transfer forms" dûment signées lors de la présente assemblée.

Suite aux apports qui précèdent, la société DANIELI INTERNATIONAL S.A. détient l'intégralité du capital social de la susdite société "DanCapital Investment Limited",

et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 15 (quinze euros), en vue de le porter de son nouveau montant de EUR 499.999.985 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq Euro) à EUR 500.000.000 (cinq cent millions d'Euro) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des 9.246.834 actions existantes,

à souscrire par tous les actionnaires existants, plus amplement renseignés sur la liste de présence, au prorata des actions qu'ils détiennent, et à libérer moyennant une incorporation au capital d'une partie des bénéfices reportés tels qu'ils ressortent des comptes annuels de la société arrêtés au 30.06.2007.

Ce montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné au moyen des comptes annuels de la société arrêtés au 30.06.2007.

Lesdits documents, signés "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

"The corporate capital is set at five hundred million Euros (EUR 500,000,000.-) consisting of nine million two hundred and forty-six thousand eight hundred and thirty-four (9,246,834) shares without par value."

Version française

"Le capital social est fixé à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000,-) représenté par neuf millions deux cent quarante-six mille huit cent trente-quatre (9.246.834) actions sans désignation de valeur nominale."

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires confère tous pouvoirs à chaque administrateur de la société afin d'accomplir tous actes et signer tous documents nécessaires en vue de mettre les actions apportées et mentionnées sub. 1. à la libre disposition de la société DANIELI INTERNATIONAL S.A., et de rendre le transfert effectif partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter la modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 6.700.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRUSSI, F. FRANZINA, M. MANFREDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 22 février 2008, LAC/2008/7835. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008043539/208/166.

(080047182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Asset Paris II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/03/2008.

Pour la société

Asset Paris II (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008043316/1138/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07986. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Repc 38 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.188.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 27 février 2008

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 27 février 2008 que:

1. M. Stuart WATSON, né le 15 août 1964 à Lahore, Pakistan, banquier, demeurant 4 Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Ecosse, a été nommé administrateur B avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008043775/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07693. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Puno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.277.

RECTIFICATIF

Rectificative du bilan au 31 décembre 2006 déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/03/08.

Signature.

Référence de publication: 2008043216/6449/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05544. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.
